

Séance 24 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes à Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Jean MILESI, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe GARENC, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Eva LE CHARPENTIER à André SERIN, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, Patrice VIALA à Monique ALIES, Michel WOLKOWICKI à Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE, David MAURY

Date de la convocation : 18 février 2022

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

Ordre du jour :

- Approbations des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :
 - 25 novembre 2021,
 - 16 décembre 2021,
- Débat d'Orientation Budgétaire,
- Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles à Montlaur,
- SIL phase 3 et 4 pour fin de la démarche,
- SIL plan de financement définitif de la phase 1,
- Programme voirie 2022 suite à la Commission du 08/02/2022,
- Projet de participation au Parc éolien Engie Green de Mélagues,
- Projet « Autre regard sur le Rougier » : Réaffectation de la subvention de 2021,
- AAP pour la désimperméabilisation des sols en partenariat avec le PNR des Grands Causses,
- Ressources humaines,

- Questions diverses.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que trois points soit rajouté à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- ZA Bel Air 1 – Vente de la parcelle H373 à la SCI PROCOKS (annule la vente à la SCI VILAPLANA),
- ZA Bel Air 1 – Vente de parcelles H362 et H363 à la SCI VILAPLANA (annule la vente de la parcelle H363 à la SCI PROCOKS),
- Motion relative au choix du site d'implantation du futur Hôpital médian du Sud Aveyron.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus les points cités ci-dessus lors de la séance.

Approbations des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :

- ❖ **25 novembre 2021** : approuvé à l'unanimité.
- ❖ **16 décembre 2021** : approuvé à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire

Madame la Présidente ouvre le débat sur les perspectives et estimations budgétaires pour 2022 au regard des résultats 2021, des charges et engagements en fonctionnement, des restes à réaliser, des opérations envisagées en investissement pour l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'invitation de Madame la Présidente à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2022.

Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles à Montlaur

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Montlaur. Cet équipement permettra de répondre à la demande du secteur en assistantes maternelles et sera un argument supplémentaire à l'attractivité du territoire afin d'encourager l'installation de nouvelles familles. Les travaux envisagés comprendront :

- Un bureau pour la réception des familles,
- Une salle d'éveil,
- Une salle d'activités,
- Deux dortoirs,
- Etc.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel ainsi que l'échéancier :

DEPENSES		RECETTES		
Désignations	Montant H.T.	Désignations	%	Montant H.T.
Travaux	265 500,00 €	CAF	20 %	60 000,00 €
Honoraires, BET, bureau de contrôle, etc. 15%	34 500,00 €	MSA	20 %	60 000,00 €
		Conseil Régional (25K€ / place max 100K€ et 15%)	10 %	30 000,00 €
		Conseil Départemental (100 000,00 € maxi)	30 %	90 000,00 €

		Autofinancement	20 %	60 000,00 €
TOTAL H.T.	300 000,00 €	TOTAL HT		300 000,00 €

L'échéancier proposé prévoit :

Durée des travaux d'exécution : 12 mois
 Démarrage travaux : Janvier 2023
 Fin de travaux : Décembre 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Montlaur,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présente ci-dessus,
- **VALIDE** l'échéancier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

SIL phase 3 et 4 pour fin de la démarche

PHASE 1 (RD999)	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
Balaguier	Belmont sur Rance	Arnac sur Dourdou	Mélagues
Combret	Camarès	Brusque	Montfranc
Montlaur	Combret	Fayet	Mounès Prohencoux
Rebourguil	Gissac	Laval Roquecezière	Murasson
St-Semin sur Rance	Montlaur	Montagnol	Peux et Couffouleux
	Sylvanès	Rebourguil	Pousthomy
		St-Sever du Moustier	
141 977.77 € / HT		66 054.55 € / HT	≈ 40 000.00 € / HT
≈ 250 000.00 € / HT			

Les phases 1 et 2 sont terminées nous sommes actuellement en phase 3. Concernant la phase 4, il faudra prévoir environ 40 000,00 €.

SIL plan de financement définitif de la phase 1

Madame la Présidente rappelle que, par délibération N° 20170328_102 en date du 28 mars 2017, notre Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche d'harmonisation de la signalétique d'information locale visant à mieux signaler les activités économiques, les services publics, les richesses du patrimoine et contribuant à fournir une alternative aux pré-enseignes présentes au bord des routes.

Par délibération N° 20170720_156, le marché à bons de commande a été attribué à la société Sud Ouest Signalisation. Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire les travaux réalisés dans le cadre de l'opération d'harmonisation de la SIL ; les phases 1 et 2 étant à présent terminées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement définitif de l'opération :

Coût total du projet H.T. :	141 977,77 €
Subvention REGION	10 000,00 €
Subvention LEADER	49 699,33 €
Autofinancement :	32 248,44 €
Participation communes :	29 630,00 €
Participation privées :	20 400,00 €

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente afin de solliciter le versement de l'aide de l'Europe au titre du LEADER.

ZA Bel Air 1 – Vente de la parcelle H373 à la SCI PROCOKS (annule la vente à la SCI VILAPLANA)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20211028_135 en date du 28 octobre 2021.

Madame la Présidente présente la SCI PROCOKS qui souhaite s'installer sur la Zone d'Activités Bel Air 1 et qui se porte acquéreur de la parcelle cadastrée H 373 issue de la division foncière du terrain cadastré H 321 en vue de bâtir située au sein de la Zone d'Activités Bel Air 1 sur la Commune de Camarès.

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée H 373 de la ZA Bel Air 1, comme détaillée ci-dessous, à la SCI PROCOKS :

- Superficie : 1 208 m²,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle H 373 : 6,00 € le m²
Soit 6,00 € X 1 208 m² = 7 248,00 € H.T.
- TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
- Prix T.T.C. de vente : 7 248,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI PROCOKS la parcelle cadastrée H 373 de la ZA Bel Air 1 d'une superficie de 1 208 m² au prix de 6,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

ZA Bel Air 1 – Vente des parcelles H362 et H363 à la SCI VILAPLANA (annule la vente de la parcelle H363 à la SCI PROCOKS)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20211125_148 en date du 25 novembre 2021.

Madame la Présidente présente la SCI VILAPLANA qui souhaite s'installer sur la Zone d'Activités Bel Air 1 et qui se porte acquéreur des parcelles cadastrées H 362 et H 363 issue de la division foncière du terrain cadastré H 359 en vue de bâtir située au sein de la Zone d'Activités Bel Air 1 sur la Commune de Camarès, sis « Rue du Dourdou ».

Madame la Présidente propose de vendre les parcelles cadastrées H 362 et H 363 de la ZA Bel Air 1, comme détaillée ci-dessous, à la SCI VILAPLANA :

- Parcelle cadastrée H 362 de la ZA Bel Air 1 :
 - o Superficie : 1 034 m²,
 - o Prix de vente HORS TAXE de la parcelle H 362 : 6,00 € le m²
Soit 6,00 € X 1 034 m² = 6 204,00 € H.T.
 - o TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
 - o Prix T.T.C. de vente : 6 204,00 €.
- Parcelle cadastrée H 363 de la ZA Bel Air 1 :
 - o Superficie : 1 032 m²,
 - o Prix de vente HORS TAXE de la parcelle H 363 : 6,00 € le m²
Soit 6,00 € X 1 032 m² = 6 192,00 € H.T.
 - o TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
 - o Prix T.T.C. de vente : 6 192,00 €.

Le montant total de la vente à la SCI VILAPLANA s'élève à 12 396,00 € T.T.C..

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI VILAPLANA la parcelle cadastrée H 362 de la ZA Bel Air 1 d'une superficie de 1 034 m² au prix de 6,00 € H.T. le m²,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI VILAPLANA la parcelle cadastrée H 363 de la ZA Bel Air 1 d'une superficie de 1 032 m² au prix de 6,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte ou les actes de vente et toutes les pièces référentes au dossier,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Programme voirie 2022 suite à la Commission du 08/02/2022

Conseil Communautaire – 24/02/2022
Voie 2022

Conseil Communautaire – 24/02/2022
Voie 2022

Commune	Linéaire voirie	% voirie comm.	Programme 2022 demandé			Programme 2022 validé			% voirie réal.
			Ml	Jours	Coût	Ml	Jours	Coût	
Arnac	0,817	0,13%	200	5	1 550,00 €	200	5	1 550,00 €	0,41%
Balaguier	22,950	3,64%	1 100	6	29 260,00 €	1 100	6	29 260,00 €	2,28%
Beimont	60,233	9,55%	1 430	9	25 901,50 €	930	7	14 701,50 €	1,93%
Brusque	20,352	3,23%	5 665	6	7 460,00 €	5 665	6	7 460,00 €	11,73%
Camarses	31,336	4,97%	1 700	8	12 170,00 €	1 700	8	12 170,00 €	3,52%
Combret	67,625	10,72%	5 200	30	81 530,00 €	3 500	18	48 210,00 €	7,24%
Fayet	10,927	1,73%	2 270	6	9 375,00 €	2 270	6	9 375,00 €	4,70%
Gissac	23,201	3,68%	4 000	8	7 000,00 €	4 000	8	7 000,00 €	8,78%
La serre	23,726	3,76%	885	12	8 953,30 €	885	12	8 953,30 €	1,83%
Laval Roquezeq.	29,685	4,71%	2 950	10	26 262,00 €	2 950	10	26 262,00 €	6,11%
Mélagues	26,496	4,20%	2 400	10	9 330,00 €	2 400	10	9 330,00 €	4,97%
Montagnol	20,372	3,23%	300	3	8 790,00 €	300	3	8 790,00 €	0,62%
Montfranc	11,161	1,77%	500	3	4 650,00 €	500	3	4 650,00 €	1,03%
Montlaur	36,913	5,85%	2 850	12	13 120,00 €	2 850	12	13 120,00 €	5,90%
Total	630,722	100,00%	50 915	208,25	388 865,50 €	48 310	191,25	338 699,90 €	100,00%

Montant Voirie 2021 :
335 431,00 €

Projet de participation au Parc éolien Engie Green de Mélagues

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Conseil Communautaire – 24/02/2022
Projet de participation au Parc éolien Engie Green de Mélagues

Synthèse : spécificités du projet

Atouts

- Projet CONFIRME : en phase construction et bouclage financier en cours (AUXFIP)
- Constructeur et maintenance : ENERCON (société allemande)
- Développement du projet réalisé par : ENGIE GREEN (leader français éolien et PV)
- Lauréat AO CRE : tarif de 62€/MWh sur 20 ans, dont une prime "citoyenne" de 3€/MWh

Opportunités

- Montée en compétences des élus et du territoire sur la filière éolienne
- Tendre d'un projet "clé-en-main" à un projet de territoire avec des actions de sensibilisation et au maîtrise de l'énergie
- Maîtriser les retombées économiques pour le territoire

eCLIR



Spécificités

- ComCom Monts Rance et Rougier est actionnaire minoritaire
- Marges de négociation limitées (projet "dériské")
- Financement du projet :
 - Niveau apports faible dans ce projet (6% de financement) mais réalisé à 100% par le remboursement des apports des citoyens 3 ans après la mise en service du parc
 - Cession d'une partie des parts de ENGIE GREEN à son partenaire PREDICA (Crédit Agricole) en début d'exploitation du projet

Points de Vigilance

- Modalités et conditions proposées
 - participer aux prises de décisions, retombées financières attendues
 - prix d'acquisition
 - conditions de sortie du projet

Conseil Communautaire – 24/02/2022
Projet de participation au Parc éolien Engie Green de Mélagues

Conseil Communautaire – 24/02/2022
Projet de participation au Parc éolien Engie Green de Mélagues

Scénario 1 : Vous vous arrêtez là

Les conditions actualisées suites aux négociations avec Engie Green ne sont pas satisfaisantes dans ces termes pour permettre à la ComCom Monts Rances et Rougier d'y prendre part.

Définir les lignes rouges et/ou points bloquants qui ont amené la ComCom à choisir ce scénario ; enjeu pour la ComCom et EGreen aussi qui demandera des précisions.

AVANTAGES

- Continuité du projet (remplacement de la Collectivité par une plateforme de crowdfunding, par exemple)
- Retombées éco : perception des IFRER dans tous les cas

INCONVÉNIENTS

- Absence d'information et de poids dans les décisions pour cette infrastructure (cas de rachat et à qui, usage des bénéfices...)
- Retombées éco : limitées (fiscales uniquement)
- Action de sensibilisation ou maîtrise de l'énergie : limitée voir inexistante

Scénario 2 : Vous y allez dans ces conditions

Engie Green a "joué le jeu" : ils ont fait un certain nombre d'efforts suite aux demandes de la ComCom Monts Rance et Rougier, même si elles ne sont pas toutes acceptées. L'entrée dans le projet avec ces nouvelles conditions est acceptable.

Définir les lignes rouges et/ou points positifs qui ont amené la ComCom à choisir ce scénario ; enjeu pour la ComCom et EGreen aussi.

AVANTAGES

- Montée en compétences des élus et du territoire sur la filière éolienne ("un premier projet")
- Tendre vers un projet de territoire : être informé de la vie du projet, peser dans quelques décisions et piloter une enveloppe annuelle 5 000€ d'actions de sensibilisation et de maîtrise de l'énergie
- Maîtrise des retombées éco : fiscalités + dividendes possibles (N+4) + enveloppe sensibilisation (5k€/an)

INCONVÉNIENTS

- Engagement financier conséquent
- La perception des dividendes a un caractère incertain et en tout état de cause tardive par rapport au mandat d'élus actuel (estime à partir de N4)
- Conditions de sortie : Pas de sortie possible de la CC du projet si EG ne cède pas 100% de ses parts (C'est à dire accepte entrée de Predica dans le Projet aux côtés d'EG) + pas de promesse d'achat permettant à la CC de partir au bout de 15 ans

À l'issue de ce Conseil Communautaire, les élus ont choisi de ne pas rentrer dans le capital du projet cité ci-dessus. La situation financière actuelle de notre EPCI, les perspectives à venir et les investissements importants ont motivé ce choix-là.

Projet « Autre regard sur le Rougier » : Réaffectation de la subvention de 2021

Madame la Présidente expose :

Par délibération N° 20191219_196 en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire accordait son soutien financier au projet d'éducation à l'environnement « Un autre regard sur les rougiers » porté par l'association du Centre de loisirs de Camarès en partenariat avec les associations Millefeuilles et Eclats.

Le projet touchant les enfants des écoles et des centres de loisirs du territoire a pour objectif la découverte des rougiers par des actions éducatives et artistiques de sensibilisation à l'environnement et doit aboutir à la réalisation d'un document pédagogique.

Tout cela avec des approches nombreuses et variées : naturalistes, scientifiques, ludiques, sportives, culturelles et artistiques.

Les actions d'Education à l'Environnement et Développement Durable portent sur l'étude du paysage, l'étude des habitats et la préservation des Rougiers du Camarès.

Les actions artistiques sont complémentaires et réalisées auprès des publics scolaires.

La finalité de ce projet est la production d'un ouvrage de type livret pédagogique traitant des « Rougiers » et s'articulant autour de 4 grands axes :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------|
| 1- Géomorphologie des Rougiers, | 3- Patrimoine remarquable, |
| 2- Diversité paysagère, | 4- Conservation |

Ce document pourra servir de référence pédagogique et de support d'information et de communication auprès des acteurs du territoire.

Ce projet devait se dérouler initialement sur les 2 années 2020 et 2021. Il n'a débuté que courant 2021.

La subvention de 4 500,00 € (pour un budget de 12 250,00 €) devait être versée sur 2 exercices comptables. Le premier versement de 2 250,00 € a été effectué à l'association du Centre de loisirs de Camarès en 2021.

Dans la perspective des actions 2022, les associations partenaires ont demandé, par courrier, à ce que le versement du 2^{ème} acompte et solde de 2 250,00 € soit au profit de l'association Millefeuilles qui va assurer la coordination des actions à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** que le versement du solde d'un montant de 2 250,00 € de la subvention attribuée au projet d'Education à l'Environnement et au Développement Durable : « Un autre regard sur les Rougiers », initié par les associations Centre de loisirs de Camarès, Millefeuilles et l'Eclat, sera effectué par virement au compte de l'Association Millefeuilles, coordonnatrice des actions pour l'année 2022,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

APP pour la désimperméabilisation des sols en partenariat avec le PNR des Grands Causses

AAP désimperméabilisation porté par la Région et les Agences de l'eau AEAG et RMC « Désimperméabilisons les sols urbains et Donner à l'eau et à la nature droit de cité »

La Région Occitanie et les Agences de l'eau Adour – Garonne et Rhône – Méditerranée – Corse à vos côtés pour désimperméabiliser les sols, en ville comme en milieu rural.

➤ **dépenses éligibles :**

- études de faisabilité technico économiques,
- travaux de désimperméabilisation,
- action d'animation et de concertation locale,
- formation des gestionnaires et acculturation des différents services/métiers mobilisés en interne pour ces opérations.

Etude et travaux : subvention max de 600 k€ d'aides jusqu'à 80% (dépenses minimales de 10 k€)

Budget global : 8 M€

candidature : dépôt avant le 31 mai 2022

Ressources humaines

❖ **Suppression d'emploi permanent :**

La Présidente, rappelle à l'assemblée :

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 16 février 2022,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2022,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'Adjoint du patrimoine Principal de 2^e classe à temps non complet 15,50 h hebdomadaires, en raison d'un départ à la retraite.

La Présidente propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine Principal de 2^e classe à temps non complet 15,50 h hebdomadaires par semaine à compter du 01/03/2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/03/2022,
- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service travaux divers/voirie/espaces verts :**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien de la voirie/travaux divers/espaces verts.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois allant du 01/04/2022 au 31/10/2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

URGENT : Si vous connaissez une personne ayant un profil intéressant, merci de nous transmettre sa candidature !

❖ **Itinéraire de formation – secrétaire de mairie :**

Le **Centre de Gestion FPT** de l'Aveyron s'est associé à la Région, à l'antenne locale du **CNFPT** ainsi qu'aux partenaires de **l'emploi (Pôle emploi et Cap emploi)** afin de proposer à des demandeurs d'emploi une formation qualifiante au métier de Secrétaire de mairie.

Cet itinéraire de formation répond à un besoin prégnant des employeurs locaux du département (**remplacement départs en retraite à venir**).

La formation s'étend sur **3 mois** d'avril à juin 2022.

Le parcours comprend plus de 160 heures de formation théorique (soit 28 jours) et 3 semaines de stage pratique en immersion dans une collectivité.

Ce dispositif est ouvert à 20 demandeurs d'emploi maximum.

Les modules de formation correspondent à l'ensemble des compétences exercées par un(e) Secrétaire de mairie.



Contact :

Mme Manon LINARES
emploi@cdg-12.fr

Conditions d'accès à la formation

- Être demandeur d'emploi
- Être titulaire d'un Bac + 2 ou expérience professionnelle de 3 ans
- Mobilité (30 km environ) : permis B + véhicule obligatoire
- Disponibilité, autonomie, discrétion
- Diplomatie et capacité d'adaptation
- Très bonne maîtrise des outils bureautiques (Pack office)
- Première expérience ou stage dans l'environnement territorial très fortement apprécié(e).

Motion relative au choix du site d'implantation du futur Hôpital médian du Sud Aveyron

Le 1^{er} février dernier, un Comité de pilotage s'est réuni pour émettre un avis sur le site d'implantation du futur Hôpital médian du Sud Aveyron.

Cet équipement sera déterminant pour l'offre de soins du territoire et par là même pour l'attractivité de nos territoires ruraux.

À l'heure où plusieurs communes de la Communauté de Communes se sont fortement mobilisées pour maintenir une offre de santé de proximité à travers de nombreuses démarches et de lourds investissements (création de réseaux et de maisons de santé ...), les élus interpellés par leurs administrés s'interrogent sur la démarche qui a conduit à cette prise de décision.

Les Maires et les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes :

- **CONSTATENT** que six EPCI au moins sont concernés par le choix du site d'implantation du futur hôpital du Sud Aveyron, et que seuls les deux plus importants ont participé au Comité de pilotage chargé d'émettre un avis sur le choix du futur site,
- **CONSTATENT** qu'aucune réunion, aucune concertation préalable n'a eu lieu en dehors des territoires de Millau et Saint Affrique,
- **INDIQUENT** ne pas avoir eu connaissance des études techniques et expertises qui ont pu éclairer les membres du Comité de pilotage quant à leur prise de décision,
- **DÉPLORENT** d'avoir appris par voie de presse la décision prise en Comité de pilotage le 1^{er} février dernier,
- **INDIQUENT** que la décision prise par le Comité de pilotage aura pour conséquence un éloignement accru pour la majeure partie de la population du territoire des infrastructures hospitalières de proximité.

Questions diverses

❖ **AGENDA A VENIR :**

Date	Raison	Heure	Lieu
2 et 3 mars 2022	PLUi Finalisation du zonage	Selon votre commune	Saint-Sernin (Mairie) et Camarès (Mairie)

❖ **RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PLUi :**

02 mars 2022 à Camarès (Mairie)

Groupe 1 (Geoffray)	
9h - 10h	Montagnol
10h - 11h	Sylvanès
11h - 12h	Arnac-sur-Dourdou
13h30 - 15h	Montlaur
15h - 16h30	Brusque
16h30 - 18h	Camarès
Groupe 2 (à définir)	
9h - 10h	Mélagues
10h - 11h	Gissac
11h - 12h	Peux-et-Couffouleux
13h30 - 15h	Mounès-Prohencoux
15h - 16h30	Tauriac-de-Camarès
16h30 - 18h	Fayet

03 mars 2022 à Saint-Sernin (Mairie)

Groupe 1 (Geoffray)	
8h30 - 10h	Combret
10h - 11h30	Rebourguil
13h30 - 15h	Saint-Sernin sur Rance
15h - 16h30	Belmont-sur-Rance
16h30 - 18h	Laval-Roquezezière
Groupe 2 (à définir)	
9h - 10h	Balaguier-sur-Rance
10h - 11h	Saint-Sever du Moustier
11h - 12h	La Serre
13h30 - 15h	Murasson
15h - 16h30	Montfranc
16h30 - 18h	Pousthomy

Levée de la séance à 22 heures 23 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS

